



Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »
N° 109 - octobre 2022

Précarité énergétique

Les tarifs de l'énergie ne cessent de flamber !

Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire - 2022, 41 % des personnes sont fragilisées par le paiement de leurs dépenses d'énergie (chauffage, électricité...), un chiffre en hausse de 5 points par rapport au baromètre de 2021.

Certes, des mesures ont été adoptées pour limiter la hausse des tarifs et aider les ménages les plus défavorisés à payer leur facture.

Mais peut-on se satisfaire d'une limitation de la hausse à 20 % alors que les salaires, les retraites, les prestations sociales ne progressent laborieusement que de quelques pourcentages ?

Avec les ménages concernés et toutes les associations de locataires et de consommateurs, nous exigeons

- Une accélération de la rénovation énergétique des logements ;
- Un blocage des prix de l'énergie ;
- Une augmentation des aides aux impayés d'énergie.



14°C

Quatorze degrés Celsius, c'est la température du logement de ce locataire Batigère à Vandœuvre. Le bailleur explique le retard à l'allumage des chaudières par un souci d'économie.

Ce qui n'empêche pas une augmentation des charges du même locataire de 40 € par mois !

D'après JT 19-200 France3 Lorraine / Mardi 22.09.2022

Logements énergivores

Selon les chiffres fournis par la Métropole du Grand Nancy, à partir des diagnostics de performance énergétique, sur son territoire,

- 16,5 % des logements du parc locatif privé
 - 3,3 % des logements du parc HLM
- sont classés en F ou G, et donc sont considérés comme énergivores.



Solidarité

Non à leur mise à la rue des jeunes majeurs étrangers !

Les jeunes majeurs isolés étrangers subissent, depuis de nombreux mois, une politique particulièrement négative de la préfecture de Meurthe et Moselle.

Après avoir vécu des conditions de vie difficiles dans leur pays et pendant leur parcours migratoire, ils ont réussi de bons parcours d'insertion.

Ils peuvent travailler dans des domaines où la pénurie de main d'œuvre est criante (boulangerie, restauration, bâtiment...). Ils sont enthousiastes et motivés !

Les employeurs et les centres de formation professionnelle souhaitent ardemment les garder en raison de leur sérieux. Les éducateurs et travailleurs sociaux déploient beaucoup d'énergie pour les accompagner.

Malgré l'excellence de leur parcours, ces jeunes se voient opposer des refus systématiques de la préfecture de Meurthe et Moselle pour de prétendus problèmes liés à leur identité.

Nous interrogeons le refus de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, sous couvert de la PAF, de reconnaître des papiers délivrés par les ambassades ou des consulats de pays étrangers, mettant les jeunes concernés dans une totale impasse.

Nous dénonçons également des pratiques intolérables de la préfecture envers les usagers.

Une vingtaine de jeunes, actuellement pris en charge par le Conseil départemental, vont être mis à la rue le 30 septembre 2022, une autre dizaine le 15 octobre puis, autant, fin novembre.

Le Conseil départemental ne les prend plus en charge au motif qu'ils ont reçu une obligation de quitter le territoire français.

Tous sont en cours de formation professionnelle et donnent satisfaction à leurs professeurs, à leurs patrons et aux éducateurs qui les accompagnent.

Nous refusons la mise à la rue de ces jeunes particulièrement vulnérables. Cette situation a des conséquences notables sur la santé des jeunes concernés ainsi que sur celle des éducateurs-trices qui les accompagnent depuis de nombreuses années.

Nous demandons à la Préfecture de régulariser **sans délai** leur situation ainsi que celle de toutes les personnes qui remplissent les critères de la circulaire du 28 novembre 2012.

Nous demandons au Conseil départemental une poursuite de l'accompagnement jusqu'à 25 ans, ainsi que la réintégration des jeunes éligibles au Contrat Jeune Majeur sortis ces derniers jours.

Nous demandons au Conseil Départemental d'appuyer les jeunes dans leur demande de régularisation.

Il est urgent de mettre un terme à ce gâchis humain et économique !



Histoire

Un combat permanent

DAL54 a hérité d'une partie des archives d'une ancienne association de locataires. Des coupures de presse, des tracts, des bulletins...

Il est frappant de constater combien les revendications des locataires des années 50, 60, 70... sont similaires à celles d'aujourd'hui :

- Exigence d'un plan ambitieux de construction de logements sociaux ;
- Refus de la privatisation des HLM (déjà !) ;
- Dénonciation d'une hausse de loyers plus rapide que celle des salaires, des retraites ou des aides au logement ;
- Pas d'expulsion sans relogement convenable ;
- Alertes sur les pannes d'ascenseurs, de chaudières ;
- Dénonciation du silence des institutions et des bailleurs face aux interpellations des associations de locataires...

A quelques détails près, on pourrait presque reprendre la littérature des anciens pour nos tracts et bulletins d'aujourd'hui !!!



Des exemplaires du « Réveil des Locataires », édité par la Confédération Nationale du Logement en 1959 (ci-dessus) et 1965 (ci-contre).
Des slogans toujours d'actualité !



Les personnes qui vivent dans la pauvreté ne sont pas seulement des victimes, elles sont aussi des acteurs de changement. Et chaque année, elles sont rejointes par des personnes de tous horizons qui renouvellent leur engagement à leur côté pour défendre les droits de toutes et tous.



A Nancy, le 15 octobre 2022

- 15h-16h Cour Joseph Wresinski, devant la Médiathèque-Manufacture 10 rue Baron Louis - Nancy

Lecture de messages de militants qui luttent quotidiennement contre la misère, accompagnés par le groupe "Jeudi soir"

- 17h-19h Salle Raugraff, 13 rue des Ponts _ Nancy
Spectacle du clown "Chamalo",
Concert du Chœur d'Enfants du Monde,
Théâtre-forum "Le droit aux vacances"



Droit au Logement - DAL54

**17 rue Drouin
54000 Nancy**

**Permanences :
Les jeudis de 14 h à 17 h**

- Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, au 17 rue Drouin à Nancy
- Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois, au 10 rue de Lisbonne à Vandoeuvre

03.83.30.31.32

association-droit-au-logement@orange.fr

www.dalnancy.fr



**Permanence de Vandoeuvre :
Changement d'adresse**

Depuis la rentrée, les permanences du DAL54 à Vandoeuvre se tiennent désormais dans les locaux de l'association amie SiToitLien, au 10 rue de Lisbonne, toujours aux mêmes horaires : les 2èmes et 4èmes jeudis du mois, de 14 h à 17 h.



Pour pouvoir continuer à intervenir en faveur des personnes sans logement ou mal logées, le DAL a besoin de votre soutien. Merci d'adresser votre contribution financière à DAL54 17 rue Drouin 54000 Nancy. Merci de votre engagement.